



SFC

Département Formation
ORGANISATION DES SEMINAIRES
DE LA FORMATION ET DES CONGRES
Structure privée de formation - N° d'enregistrement : 08/925/11
E-mail: marketing@sfc-formation.com / Site web: www.sfc-formation.com.tn

Séminaire de formation:

**“REFERENTIEL COMPTABLE INTERNATIONAL « IAS/IFRS »
ET PRINCIPALES DIVERGENCES ET SIMILITUDES
AVEC LE REFERENTIEL COMPTABLE TUNISIEN”**

**Le 11, 12 et 13 Juin 2008
à l'hôtel RAMADA PLAZA Gammarth**

SFC
Formation



زين العابدين بن علي
رئيس الجمهورية التونسية



LAC-EXPO des Foires, Congrès et de la Formation

Structure privée de formation - N° d'enregistrement: 08/925/11

12, avenue des Etats Unis d'Amérique, Tunis 1002 / Tél.: 71 781 651 ou 71 783 902 / Fax: 71 890 416

e-mail: marketing@lac-expo.com / site web: www.lac-expo.com.tn

Votre succès est l'objectif de LAC-EXPO



PROGRAMME DU SEMINAIRE DE FORMATION

“REFERENTIEL COMPTABLE INTERNATIONAL « IAS/IFRS » ET PRINCIPALES DIVERGENCES ET SIMILITUDES AVEC LE REFERENTIEL COMPTABLE TUNISIEN”

Le 11, 12 et 13 Juin 2008 à l'hôtel RAMADA PLAZA Gammarth
(Corinthia Hotels / Tél.: 71 911 100 - Début Route Raoued devant Hôtel Barcelo)

Animé par:

Mr. Karim HAMDOUNI: Formateur et enseignant universitaire à l'ISCAE, Master en comptabilité et système d'information à l'ISG.

Mr. Fayçal BEN AYED: Formateur, Master en comptabilité, contrôle, audit de l'IHET et MSTCF de l'IAE de Lyon.

Mr. Souhayel MEJRI: Formateur, Master en comptabilité, contrôle, audit de l'IHET et MSTCF de l'IAE de Lyon.

POPULATION CIBLE:

Dirigeants d'entreprises
Cadres financiers et comptables
Tout professionnel comptable
Auditeurs internes et externes

PRIX:

500DT.HT soit 560DT.TTC par participant
remboursable sur la TFP selon les
conditions légales

<u>PREMIERE JOURNEE</u> (le 11/06/2008):		<u>TROISIEME JOURNEE</u> (le 13/06/2008):
8h00 : Accueil des participants et Inscription 8h30: Allocution de la bienvenue et présentation du séminaire par des experts comptables membres de l'OECT: 9h15 : Historique et objectifs des normes IFRS (Durée : 1h - animateur : Mr Karim HAMDOUNI) •Les normes IFRS ? - historique de la normalisation comptable internationale et nationale - objectifs des normes « IAS / IFRS » 10h15 : Contenu et structure des états financiers en normes « IAS / IFRS » (Durée : 1h 15 mn - animateur : Mr Souhayel MEJRI) •Cadre conceptuel •Etats financiers: les actifs, les passifs, les capitaux propres, les produits, les charges. •Les hypothèses de base 11h30 : Pause café 12h00 : Première adoption des « IAS / IFRS » (Durée : 1h - animateur : Mr Fayçal BEN AYED) •Champ d'application •Premier bilan d'ouverture en « IAS / IFRS » (IFRS 01) •Méthodes comptables •Informations comparatives (IAS 01)	<u>DEUXIEME JOURNEE</u> (le 12/06/2008) 13h00 : Débat 13h30 : Déjeuner 8h30 : Principales divergences et similitudes avec le référentiel tunisien (Durée : 1h 15mn – animateur : Mr Karim HAMDOUNI) •Norme revenus & contrats de construction (NCT 03 & NCT 09 / IAS 18 & IAS 11) •Norme stocks (NCT 04 / IAS 02) (Durée : 1h 15mn – animateur : Mr Souhayel MEJRI) •Norme immobilisations corporelles & dépréciations d'actifs (NCT 05 / IAS 16 & IAS 36) •Norme contrats de location (NCT 41 / IAS 17) 11h00 : Pause café 11h30 : Principales divergences et similitudes avec le référentiel tunisien(suite) (Durée : 1h 30 mn - animateur : Mr Fayçal BEN AYED) •Norme immobilisations incorporelles & dépréciations d'actifs (NCT 06 / IAS 38 & IAS 36) •Dépenses de recherches et de développement (NCT 20 / IAS 38) 13H00: Débat 13h30 : Déjeuner	8h30 : Principales divergences et similitudes avec le référentiel tunisien (suite) (Durée : 1h 15 mn - animateur : Mr Fayçal BEN AYED) •Norme placements (NCT 07 / IAS 40) •Norme charges reportées (NCT 10) •Norme modification comptable (NCT 11 / IAS 08) (Durée : 1h 15 mn - animateur: Mr Karim HAMDOUNI) •Norme subventions publiques (NCT 12/IAS20) •Norme charges d'emprunts (NCT 13 / IAS 23) •Norme éventualités et événements postérieurs à la date de clôture (NCT 14 / IAS 10) 11h00 : Pause café 11h30: Principales divergences et similitudes avec le référentiel tunisien (suite) (Durée : 1h 15 mn - animateur : Mr Souhayel MEJRI) •Norme opérations en monnaies étrangères (NCT 15 / IAS 21) •Norme regroupements d'entreprises (NCT 38 / IFRS 03) 12h45: Débat 13h00: Conclusion 13h30: Clôture du séminaire

CADRE LEGAL DES NORMES COMPTABLES DANS LE SYSTEME COMPTABLE TUNISIEN

Loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises

Décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité

Cadre conceptuel de la comptabilité financière

Objectifs

Les utilisateurs, leurs besoins et les objectifs de ces états

Concepts fondamentaux

Caractéristiques qualitatives de l'information financière

Hypothèses sous-jacentes et conventions comptables

Eléments des états financiers

Procédés de mesure

Mécanismes de communication

Arrêté du ministre des finances du 31 décembre 1996, portant approbation des normes comptables:

Normes comptables en vigueur en 1997

NC 01 Norme comptable générale

-Dispositions relatives à la présentation des états financiers

-Dispositions relatives à l'organisation comptable

-Nomenclature des comptes et fonctionnement général des comptes

NC 02 Norme comptable relative aux capitaux propres

NC 03 Norme comptable relative aux revenus

NC 04 Norme comptable relative aux stocks

NC 05 Norme comptable relative aux immobilisations corporelles

NC 06 Norme comptable relative aux immobilisations incorporelles

NC 07 Norme comptable relative aux placements

NC 08 Norme comptable relative aux résultats nets de l'exercice et éléments extraordinaires

NC 09 Norme comptable relative aux contrats de construction

NC 10 Norme comptable relative aux charges reportées

NC 11 Norme comptable relative aux modifications comptables

NC 12 Norme comptable relative aux subventions publiques

NC 13 Norme comptable relative aux charges d'emprunt

NC 14 Norme comptable relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture

NC 15 Norme comptable relative aux opérations en monnaies étrangères

Arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999, portant approbation des normes comptables relatives aux OPCVM:

NC 16 Norme comptable relative à la présentation des états financiers des OPCVM

NC 17 Norme comptable relative aux traitements du portefeuille titres et des opérations effectuées par les OPCVM

NC 18 Norme comptable relative au contrôle interne et à l'organisation comptable des OPCVM

Arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999, portant approbation des normes comptables techniques :

NC 19 Norme comptable relative aux états financiers intermédiaires

NC 20 Norme comptable relative aux dépenses de recherche et de développement

Arrêté du ministre des finances du 25 mars 1999, portant approbation des normes comptables:

NC 21 Norme comptable relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires

NC 22 Norme comptable relative au contrôle interne et à l'organisation comptable dans les établissements bancaires

NC 23 Norme comptable relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires

NC 24 Norme comptable relative aux engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires

NC 25 Norme comptable relative aux portefeuilles titres dans les établissements bancaires

Arrêté du ministre des finances du 26 juin 2000, portant approbation des normes comptables :

NC 26 Norme comptable relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et/ou de réassurance

NC 27 Norme comptable relative au contrôle interne et à l'organisation comptable dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance -

NC 28 Norme comptable relative aux revenus dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance

NC 29 Norme comptable relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance

NC 30 Norme comptable relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance

NC 31 Norme comptable relative aux placements dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance

Arrêté du Ministre des Finances du 22/11/2001 portant approbation des Normes Comptables:

NC 32 Norme comptable relative à la présentation des états financiers des associations autorisées à accorder des microcrédits.

NC 33 Norme comptable relative, au contrôle interne et à l'organisation comptable dans les associations autorisées à accorder des microcrédits.

NC 34 Norme comptable relative aux microcrédits et revenus y afférents dans les associations autorisées à accorder des microcrédits.

Arrêté du Ministre des Finances du 01/12/2003 portant approbation des Normes Comptables:

NC 35 Norme comptable relative aux états financiers consolidés.

NC 36 Norme comptable relative aux participations dans les entreprises associées

NC 37 Norme comptable relative aux participations dans les coentreprises

NC 38 Norme comptable relative aux regroupements des entreprises

NC 39 Norme comptable relative aux informations sur les parties liées

Arrêté du Ministre des Finances du 21/08/2007 portant approbation d'une Norme Comptable:

NC 40 Norme Comptable relative aux structures sportives privées.

Arrêté du Ministre des Finances du 28/01/2008 portant approbation d'une Norme Comptable:

NC 41 Norme Comptable relative aux contrats de location.